



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

ID : 045-214500498-20221121-2022111406-DE

Préfecture du Loiret le
N° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal ***Délibération numéro 2022111406***

**Date de la
convocation**
08.11.2022

**Date
d'affichage**
08.11.2022

**Nombres de
membre**
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, quatorze novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, François DAUBIN, Ilona BERNY-VILFROY, Gilberte BADAIRE, Dominique BAUDOIN, Catherine FOUCAULT, Aurélia BLOT.

Absents : Aurélie DAUBIN pouvoir à Jean-Claude TONDU, Jonathan RÉMÉNÉ pouvoir à Sylvie VUILLET, Sophie THIRET épouse ALLION pouvoir à Christian TOUSSAINT.

Délibération
2022111406

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Convention Territoriale Globale 2022/2026 avec la CAF du Loiret

La Convention Territoriale Globale constitue le partenariat politique et financier, pour 4 ans entre la CAF, les communes du territoire de la Communauté de Communes des Loges (20) et la Communauté de Communes des Loges.

Elle vise à renforcer l'efficacité des services rendus aux familles par leur maintien, leur optimisation et/ou développement ainsi que la coopération entre les acteurs locaux. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés.

Elle définit des priorités et permet d'établir un Plan d'actions sur les champs d'intervention suivants :

- Petite Enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Handicap
- Accès aux droits, aux services et inclusion numérique
- Coopération/Communication

La signature d'une Convention Territoriale Globale permet de renforcer les actions et les partenariats et ouvre droit à l'obtention de bonus financiers en lieu et place du Contrat Enfance Jeunesse.

Entendu l'exposé des motifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Approuve les termes de la Convention Territoriale Globale ainsi que le Plan d'actions annexé



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20221121-2022111406-DE****

enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2022111406**

Autorise Madame le Maire à signer ledit document pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, ainsi que tout document ou avenant se rapportant à cette convention sur sa durée.

Le Maire,
Florence BONDUEL,

Le secrétaire de séance,
Gilberte BADAIRE,

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>